

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2023

---

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS291

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer et M. Delaporte

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, substituer au nombre :

« 18,3 »

le nombre :

« 9,2 »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli des députés socialistes et apparentés vise à réduire de moitié l'objectif d'amortissement de la CADES pour 2023 de 18,3 milliards d'euros à 9,2 milliards d'euros, et ainsi dégager 9,1 milliards d'euros pour la Sécurité sociale.

Ces milliards d'euros dégagés permettront de financer les multiples défis de notre Sécurité sociale : grand âge, hôpital public, santé mentale, santé infantile, etc.

Tel est l'objet de cet amendement.